

COMMUNIQUE DE PRESSE DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

Au 2^{ème} trimestre 2023, l'augmentation de l'encaissement observée en 2022 se confirme pour le secteur de l'assurance non-vie contrairement au secteur de l'assurance vie qui accuse à nouveau une baisse.

Avec un accroissement de son encaissement dépassant les 10%, le secteur de l'assurance non-vie continue sa progression régulière et ininterrompue depuis de nombreux trimestres. L'encaissement atteint un total de 10,8 milliards d'euros rapporté à 9,8 milliards d'euros à la même période l'année dernière.

Les conditions de marché continuent d'être assez favorables pour les assureurs non-vie même si un certain fléchissement commence à être rapporté par certains opérateurs. En outre, les poussées inflationnistes continuent à impacter les conditions de renouvellement, que ce soit par le biais des mécanismes d'indexation automatique ou par les adaptations tarifaires rendues nécessaires par les augmentations du coût des sinistres qui frappent aussi bien les assureurs actifs sur le marché national qu'international.

En termes d'encaissement brut, le secteur de l'assurance vie présente une diminution de près de 23% au 2^{ème} trimestre 2023 par rapport au 2^{ème} trimestre 2022. Cette diminution touche tant les produits à rendements garantis (18%) que les produits en unités de compte (25%).

Le total des engagements techniques des entreprises d'assurance vie s'établit à 217,7 milliards d'euros à la fin du 2^{ème} trimestre 2023 en légère augmentation par rapport à la fin du 1^{er} trimestre 2023.